

Deux lacunes sont ici indiquées.

*De Actione catholica.* — Dans une énumération des documents pontificaux relatifs aux congrès catholiques, le P. Grenier remarque que l'on a omis l'un des plus importants, la lettre de Léon XIII au Congrès de Braga, en Portugal, du 25 juin 1891.

Le Père aimerait qu'on lui indiquât où Léon XIII a recommandé la tenue annuelle des Congrès catholiques.

Le P. Rouleau demande qu'au chapitre *De jure associationis*, en affirmant que le droit des sociétés privées est un droit naturel on n'omette pas de dire qu'il ne dérive point de l'Etat à l'encontre d'une prétention trop souvent affirmée.

On revient à l'érection des paroisses. Les Statuts refondus de la Province de Québec l'ont rendue moins urgente, nous dit Mgr le Président, en étendant les mêmes droits civils aux simples missions.

Le P. Froc, comme il y a quelques jours, et M. Roy se demandent si on ne pourrait utilement rendre plus forte et plus puissante la recommandation de les multiplier comme le désire le Saint-Siège.

On s'abstient d'un commun accord de soulever la question du concours et de l'inamovibilité des pasteurs.

Le P. Grenier rappelle l'obligation imposée à faire chaque dimanche le catéchisme. Qu'on n'oublie pas d'ajouter : *quoad ejus fieri potest.*

Le mieux serait d'exiger comme à Québec qu'aucune omission ni dispense n'ait lieu sans le consentement de l'Ordinaire.

Le P. Grenier demande encore que l'on surveille soigneusement l'instruction religieuse donnée dans les écoles. Il y en avait à une époque peu éloignée de nous où le manuel d'histoire sainte était malheureusement inconnu.

Mgr Marois invite M. Latulipe à lire un exposé de motifs qui sera mis sous les yeux de Son Excellence et de Nos Seigneurs les Evêques pour affirmer l'urgence d'un journal catholique en chacune des deux langues qui sont ici les plus répandues.

Pourvu qu'on laisse libre de le fonder quotidien en français, hebdomadaire en anglais, le projet est unaniment admis.

Mgr Marois indique l'ordre à suivre dans les travaux qui restent à faire et remercie la Commission en termes pleins d'humilité et d'affection.

On dit le *Sub tuum presidium...*

Le décret *De Vigilantia parentum* n'a pas été plus haut mentionné par oubli.

Il a été admis avec quelques retouches.